

01-27-2003



102348051



COVER SHEET

U.S. DEPARTMENT OF COMMERCE

Patent and Trademark Office

NLY

D/\$ 335-004562-US (PAR)  
335-004592-US (PAR)  
Docket No.: 335-004856-US (PAR)

1.77.03

Tab settings → → → ▼

To the Honorable Commission

Patent and Trademark Office: Please record the attached original documents or copy thereof.

1. Name of conveying party(ies):  
**Framatome Connectors International**

2. Name and address of receiving party(ies):

Name: **FCI**

Internal Address:

Street Address: **53 rue de Chateaudun**

**75009 Paris, France**

City: State: ZIP:

Additional names(s) of conveying party(ies) attached?  Yes  No

Additional name(s) & address(es) attached?  Yes  No

3. Nature of conveyance:

- Assignment
- Security Agreement
- Other
- Merger
- Change of Name

Execution Date: **June 27, 2001**

4. Application number(s) or patent numbers(s):

If this document is being filed together with a new application, the execution date of the application is:

A. Patent Application No. (s)

B. Patent No. (s)

5,441,426  
5,391,096  
5,397,242

Additional numbers attached?  Yes  No

5. Name and address of party to whom correspondence concerning document should be mailed:

6. Total number of applications and patents involved: **3**

Name: **Janik Marcovici**

Internal Address: **Perman & Green, LLP**

01/27/2003 6TON11 00000062 5441426

01 FC:8021 120.00 OP

Street Address: **425 Post Road**

City: **Fairfield** State: **CT** ZIP: **06824**

7. Total fee (37 CFR 3.41):.....\$ **120.00**

Enclosed - Any excess or insufficiency should be credited or debited to deposit account

Authorized to be charged to deposit account

8. Deposit account number:

**16-1350**

(Attach duplicate copy of this page if paying by deposit account)

DO NOT USE THIS SPACE

9. Statement and signature.

To the best of my knowledge and belief, the foregoing information is true and correct and any attached copy is a true copy of the original document.

**Janik Marcovici**

**01/17/03**

Name of Person Signing

Signature

**7**

Date

Total number of pages including cover sheet, attachments, and document:

# FRAMATOME CONNECTORS INTERNATIONAL F C I

*Société Anonyme au capital de 866 394 000 euros*  
*Siège social : Tour Framatome, 1 place de la Coupole - 92400 COURBEVOIE*  
*349.566.240 R.C.S. NANTERRE*  
\*\*\*\*\*

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 JUIN 2001

L'an deux mil un,  
le vingt-sept juin,  
à quatorze heures,

Les actionnaires de la société FRAMATOME CONNECTORS INTERNATIONAL - FCI, société anonyme au capital de 866 394 000 euros divisé en 56.850.000 actions de 15,24 euros chacune, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Mixte sur convocation du Conseil d'Administration.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe ANGLARET, Président du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Le Cabinet BEFEC-PRICE WATERHOUSE et la société BARBIER FRINAULT & AUTRES, Commissaires aux comptes titulaires dûment convoqués, sont absents, excusés.

Monsieur Philippe RAULIN et Monsieur Gilbert LEHMANN représentant la société FRAMATOME, actionnaires présents et acceptant, représentant le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Sophie CHARLES est désignée comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les Membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus du tiers des actions composant le capital social et ayant droit de vote.

L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

1 / 4

2 / 4

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Membres de l'Assemblée :

- les copies et récépissés des lettres de convocation adressées à tous les Actionnaires et aux Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration, ainsi que les rapport des Commissaires aux comptes,
- le projet des résolutions,
- les statuts de la société.

Il déclare ensuite que les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture des rapports établis par le Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2000,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966,
- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe établis au 31 décembre 2000 - Quitus aux Administrateurs,  
Ratification de la nomination de Monsieur Philippe PONTET en qualité d'Administrateur,
- Affectation des résultats,

De la compétence de l'Assemblée Général Extraordinaire :

- Changement de dénomination sociale,
- Pouvoirs

Le Président donne lecture du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration ainsi que des rapports des Commissaires aux comptes. Puis, il s'offre à répondre aux questions des actionnaires.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met aux voix les résolutions suivantes :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, relatifs aux opérations et comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 et après avoir pris

connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, approuve lesdits documents, tels qu'ils sont présentés, et qui font ressortir pour Framatome Connectors International S.A. un bénéfice de 312 948 039 euros.

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au sein de la société durant cet exercice.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

Affectation à la réserve légale 15 647 402 euros

Le solde soit 297 300 637 euros étant affecté au report à nouveau qui devient donc créditeur de 326 753 012 euros.

Conformément à la législation en vigueur, il est rappelé qu'il n'a été procédé, au cours des trois derniers exercices, à aucune distribution de dividendes.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, relatif aux conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code du Commerce, prend acte des termes de ce rapport et approuve les conventions qui y sont visées.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Monsieur Philippe PONTET, coopté en qualité d'administrateur lors du Conseil d'Administration du 21 décembre 2000, en remplacement de Monsieur Dominique VIGNON et pour la durée du mandat qui restait à courir soit jusqu'à l'Assemblée tenue en 2003 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat des Commissaires aux comptes titulaires Barbier Frinault et Autres ainsi que Befec Price Waterhouse pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2007 pour approuver les comptes de l'exercice 2006

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat des Commissaires aux comptes suppléants Peuch Lestrade Philippe et Paul Dominique pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2007 pour approuver les comptes de l'exercice 2006

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de changer la dénomination de la société qui devient FCI.

En conséquence elle décide de modifier l'article 2 des statuts qui devient :

La dénomination sociale est : FCI

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

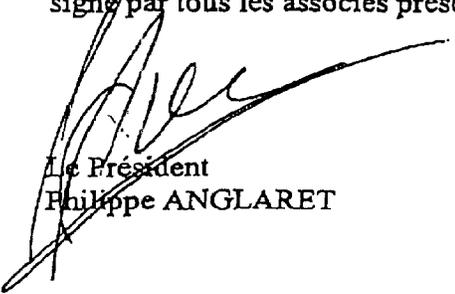
### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les différentes formalités consécutives à la réalisation de ces opérations.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quatorze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.

  
Le Président  
Philippe ANGLARET

Le Secrétaire  
Sophie CHARLES

Les Scrutateurs

Philippe RAULIN

  
Gilbert LEHMANN

**FCI**

*Société Anonyme au capital de 866 394 000 euros*  
*Siège social : Tour Framatome, 1 place de la Coupole - 92400 COURBEVOIE*  
*349.566.240 R.C.S. NANTERRE*  
\*\*\*\*\*

**EXTRAIT****DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****DU 24 OCTOBRE 2001**

---

L'an deux mille un,  
le 24 octobre,  
à 16 heures,

Les Membres du Conseil d'Administration de la société FCI se sont réunis au siège social sur convocation de leur Président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Philippe ANGLARET, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Philippe PONTET, Administrateur,
- Monsieur Jean-Daniel LEVI, Administrateur,
- Monsieur Gilbert LEHMANN, Administrateur,

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Eric ALBRAND, Directeur Financier,
- Monsieur Jean-Paul CHATON, Contrôleur,
- Monsieur Thierry ROSSIGNEUX, Directeur Juridique, qui sera nommé Secrétaire du Conseil en cours de séance,
- Monsieur Gérard ARBOLA, Directeur Financier AREVA

La séance est ouverte par Monsieur Philippe ANGLARET, Président du Conseil, qui constate, au vu du registre de présence que plus de la moitié des Administrateurs sont présents, que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle les différents points de l'ordre du jour sur lesquels le Conseil est invité à délibérer :

---

4- Transfert du siège social,

---

Le Président rappelle les dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 4 du Code de Commerce qui précisent que quiconque assiste aux réunions du Conseil d'Administration est tenu à la discrétion concernant les informations données au cours du Conseil et remercie par avance les personnes présentes de bien vouloir se conformer à cette obligation de confidentialité.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président passe directement à l'ordre du jour.

---

#### 4- Transfert du siège social

En application des dispositions de l'article L 225-36 du Code de Commerce, le Président invite le Conseil à décider du transfert du siège social de la société le 3 décembre 2001 au 53, rue de Chateaudun, Paris 9<sup>ème</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de transférer le 3 décembre 2001 le siège social de la société au 53, rue de Chateaudun, Paris 9<sup>ème</sup> ;
- de modifier les statuts de la société en conséquence ; et
- de soumettre cette décision à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Philippe ANGLARET, président du Conseil d'Administration ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir toute formalité de publicité afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

---

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures 30.

**EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



Thierry ROSSIGNEUX

Secrétaire du Conseil